

qu'en violation des engagements stipulés aux présentes ;

- b. qui nous ont été communiquées à titre non confidentiel par une autre source que Ficom Conseil, Al Karama Holding, le Cédant ou la société Med Telecom et qui ne font pas l'objet d'une interdiction légale, réglementaire ou contractuelle de révéler cette information qui seraient déjà en notre possession ou en possession de mes Représentants tels que visés au paragraphe 3 ci-dessous, de façon non confidentielle, préalablement à leur transmission par la Société ;
- c. que nous aurions été obligés de communiquer au public en vertu d'un texte légal ou réglementaire ou en vertu d'une décision de justice, d'un tribunal compétent ou d'une procédure d'instruction dans le cadre de poursuites judiciaires. Dans ce cas, nous nous engageons à informer Ficom Conseil et Al Karama Holding préalablement, sauf en cas d'interdiction légale ou réglementaire, et dans un délai raisonnable, de l'obligation de procéder à cette communication ainsi que du contenu et des termes exacts de l'Information Confidentielle dont la communication est requise, afin que nous recherchions immédiatement en commun les moyens éventuels d'éviter ou de limiter cette communication. Dans ce cas, nous tiendrons compte de toute proposition ou commentaire de la part de Ficom Conseil et/ou de Al Karama Holding, visant à éviter la communication ou à définir ses termes. L'Information Confidentielle communiquée sera en toute hypothèse limitée au strict minimum requis.

Sous réserve de ce qui est exposé ci-dessus, nous nous engageons par la signature du présent Accord de Confidentialité, sans condition, limitation ni restriction aucune, à :

- 1- ne révéler à aucun individu, entreprise ou entité (y compris, toute société affiliée), à l'exception des personnes mentionnées au point 3 ci-dessous, le contenu des Informations Confidentielles, ou l'existence d'entretiens ou de négociations concernant l'Opération ;
- 2- ce que les Informations Confidentielles ne soient utilisées que pour notre propre compte aux seuls fins de déposer une Manifestation d'Intérêt et de faire une Offre dans le cadre de l'Opération, à l'exclusion de tout autre usage ;
- 3- Ne communiquer les Informations Confidentielles, par écrit ou verbalement, qu'à nos employés et nos conseils extérieurs qui auront été engagés par nous - même (les « **Représentants** »), si cela est nécessaire dans le cadre de la préparation de la Manifestation d'Intérêt et de l'Offre et seulement à cette fin, tout en les informant de la nature confidentielle des Informations Confidentielles et en prenant les mesures appropriées afin de s'assurer qu'ils les conservent comme telles selon les mêmes termes et dans les mêmes conditions que ceux du présent Accord de Confidentialité.
- 4- Ne pas faire de copies sur tous supports papier ou électronique de tous documents contenant des Informations Confidentielles autres que celles nécessaires aux personnes mentionnées au point 3 ci-dessus en vue de la préparation de la Manifestation d'Intérêt et de l'Offre ;
- 5- Vous retournez ou détruisez tous les rapports et documents auxquels vous nous donnerez accès et contenant des Informations ainsi que tous documents de travail préparés par nous-même si nous décidons de mettre un terme à notre démarche ou si notre Manifestation d'Intérêt ou notre Offre ne sont pas retenues. Un certificat de renvoi ou de destruction attestant que nous ne sommes plus en possession d'Informations

Confidentielles vous sera alors communiqué sur une simple demande de votre part ;

- 6- Informer Al Karama Holding et/ou Ficom Conseil de toute violation des obligations imposées par le présent Accord de Confidentialité et fournir toute assistance possible afin de minimiser les effets d'une telle violation ;
- 7- Indemniser Al Karama Holding de tous les dommages résultant du non-respect par nous-mêmes ou par nos Représentants de l'une quelconque des obligations mises à notre charge par le présent Accord de Confidentialité.

Par ailleurs, nous reconnaissons que :

- Bien que les Informations Confidentielles aient été préparées en toute bonne foi et avec le plus grand soin, le Cédant, les dirigeants de la société Med Telecom, de Al Karama Holding et Ficom Conseil ne se portent en aucun cas garants de l'exactitude des Informations Confidentielles. Ainsi, nous reconnaissons que nous ne pourrions en aucun cas engager leur responsabilité, au motif qu'une ou plusieurs informations figurant parmi les Informations Confidentielles se révéleraient ou seraient jugées insuffisantes, incomplètes, imprécises ou inexactes.
- Nos engagements décrits ci-dessus subsisteront même dans le cas où nous déciderions de ne pas remettre une Manifestation d'Intérêt ou une Offre ou, encore, si notre Manifestation d'Intérêt ou notre Offre n'était pas retenue.

Les obligations contenues dans le présent Accord de Confidentialité subsisteront pendant une période de deux (02) ans à partir de la date de sa signature nonobstant le retour ou la destruction des Informations Confidentielles.

Le présent Accord de Confidentialité est soumis au droit tunisien. Tous différends découlant du présent Accord de Confidentialité ou en relation avec celui-ci non réglés à l'amiable, seront soumis aux Tribunaux compétents de Tunis I.

Cet Accord de Confidentialité obligera nous-mêmes et nos ayants-droits.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à, Le

Personne Morale	
Société	
Représentant légal	
Personne de contact	
Email	
Téléphone	
Signature	

Personne Physique	
Nom & Prénom	
N° Pièce d'identité	
Adresse	
Téléphone	
Email	
Signature	